CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GENÈVE

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION - INFORMATIONS PRATIQUES

Inscription, admission
Par internet, dès début février et jusqu'au 31 mai de chaque année (pour la rentrée de septembre)

- Inscription effective en fonction des places disponibles
- Engagement définitif si l'admission est confirmée par e-mail (fin juin)
- Le répondant de l'inscription est la seule personne habilitée à modifier l'inscription (changement d'adresse, de répondant, ajout de cours, désinscription...)
- Selon le contrat de prestations liant le Conservatoire de Musique de Genève au DIP, les élèves sont accueillis de 4 à 25 ans, sans prérequis.

Engagement, annulation
Renouvellement tacite de l'inscription chaque année, sauf dénonciation par écrit avant le 30 avril de l'année en cours. Annulation du 1er juillet au 30 septembre inclus :

Taxe de	CHF 100.- pour un cours collectif	CHF 250.- pour un cours individuel

Dès le 1er octobre, l'écolage annuel est dû.

Congé
Une demande de congé d'une année non renouvelable peut être adressée par écrit au doyen avant le 30 avril de l'année en cours ; passé ce délai, une taxe d'annulation tardive de CHF 250.- sera facturée, sauf raison majeure. Dès le 1er octobre, l'écolage annuel est dû. L'élève souhaitant réintégrer le Conservatoire en fera la demande par écrit à la direction au plus tard le 30 avril précédant la rentrée. Il retrouvera son professeur dans la mesure des places disponibles.
En cas d'extra-muros, les cours ne sont ni remboursés ni remplacés.

Facturation et modalités de paiement
- Facture annuelle envoyée fin octobre
- Echelonnements de paiement en 3 ou 6 fois possibles sans frais

3e rappel :
- Une taxe de CHF 30.- est perçue
- Au-delà, la facture est mise en contentieux

Réduction de famille
Les enfants d'une même famille, inscrits dans les classes de l'une des trois écoles (Conservatoire de Musique de Genève, Conservatoire populaire, Institut Jaques-Dalcroze) peuvent bénéficier des conditions préférentielles suivantes :
- 15 % dès 2 enfants mineurs et 5 % par enfant mineur supplémentaire (20 % pour 3 enfants, 25 % pour 4 enfants, etc.).

NB. Les élèves inscrits en option musique, ne suivant pas de cours complémentaires, et les élèves de plus de 18 ans révolus au 31 juillet, ne seront pas pris en considération pour le calcul des réductions de famille.

Taxes non-contribuables
Pour les élèves ou familles non contribuables dans le canton de Genève, une taxe supplémentaire est perçue :

CHF 155.- forfaits 1er et 2e cycle	CHF 120.- cours individuels	CHF 80.- cours collectifs

NB. Maximum par élève : 160.- Maximum par famille : 200.-

Selon le contrat de prestation liant le Conservatoire de Musique de Genève au DIP, dès la rentrée scolaire 2024, les écolages des élèves ne résidant pas dans le canton de Genève sont majorés de 10 %.

Bourse et prêts d'études
Toute demande (formulaire*) doit être adressée au Service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC) au plus vite et au maximum 6 mois après l'inscription de l'élève, accompagnée de :
- Attestation Revenu Déterminant Unifié (RDU)
- Jugement de divorce ou de séparation des parents, pour les familles concernées.

Pour tout renseignement concernant les exonérations : Tél. 022.546.66.60 - ea@etat.ge.ch
**Formulaire à télécharger sur le site : www.ge.ch/reduction-cours-musique-danse-rythmique-theatre (ne pas oublier de cocher la case Conservatoire de Musique de Genève)*

Fonds de bourse du CMG : quelques bourses annuelles peuvent être décernées, sur demande auprès de la direction (par mail à nathalie.casares@cmg.ch)

Utilisation des images d'élèves prises lors des cours et manifestations de l'institution
L'institution peut utiliser des images de groupe d'élèves ou portrait d'élèves (photos, vidéos), qui auront été prises lors des cours et manifestations de l'institution et sur lesquelles pourront apparaître votre enfant. Ces images pourront être utilisées pour les brochures, affiches et/ou réseaux sociaux et site de l'institution (www.cmg.ch) à des fins informatives et promotionnelles. Le parent ou le représentant légal de l'élève concerné autorise donc l'institution à réutiliser l'image de ce dernier conformément à cette clause et, si l'élève a la maturité nécessaire, en accord ou concertation avec lui. Pour toute demande d'accès, de rectification ou de suppression d'une photo ou d'une vidéo, merci de nous le signaler par écrit à Conservatoire de Musique de Genève – Service Communication – 5, boulevard du Théâtre – 1204 Genève.